



CBD



**Convention sur la  
diversité biologique**

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/PREP-COP/2016/2/2/Rev.1  
25 novembre 2016

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE REGIONALE MIXTE POUR LA DIX-  
SEPTIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LE  
COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES  
MENACÉES D'EXTINCTION ET DE LA TREIZIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES  
PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES RÉUNIONS  
CONNEXES DES PARTIES AUX PROTOCOLES DE LA CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

**ADDIS-ABEBA, 8-12 AOUT 2016**

1. Conformément à la décision XII/6 sur la coopération avec les autres conventions, organisations et initiatives internationales, et à la décision XII/29 sur l'amélioration de l'efficacité des structures et des processus au titre de la Convention, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a mis en œuvre un projet sur le Renforcement des capacités des pays en développement dans un contexte décisionnel environnemental multilatéral : accroître les préparatifs pour la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la CITES et de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CDB, de concert avec le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

2. Le projet, entrepris par le Secrétariat de la CITES et financé par l'Union européenne, consistait en quatre réunions préparatoires régionales mixtes en vue de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des réunions connexes des Parties aux Protocoles sur la prévention des risques biotechnologiques, (huitième réunion) et sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (deuxième réunion). Des réunions ont été organisées pour l'Asie, l'Afrique, le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes.

3. Le rapport adopté par la réunion préparatoire régionale de l'Afrique, tenue à Addis-Abeba du 8 au 12 août 2016, est joint aux présentes.

## **RAPPORT DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE RÉGIONALE MIXTE**

### **INTRODUCTION**

1. La réunion préparatoire régionale mixte de l'Afrique pour la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CdP 17 de la CITES) et la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 13 de la CDB) et les réunions connexes des Parties au Protocole de la Convention sur la diversité biologique (RdP 8 et RdP 2) se sont tenues du 8 au 12 août 2016 au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies à Addis-Abeba. Cette réunion avait été convoquée pour aider les Parties aux conventions de la région à se préparer pour les réunions de la Conférence des Parties et des RdP de la Conférence des Parties qui se tiendront à Johannesburg (Afrique du Sud) du 24 septembre au 5 octobre 2016 et à Cancun (Mexique) du 4 au 17 décembre 2016 respectivement.

2. La réunion a pu se tenir grâce à la généreuse contribution financière de l'Union européenne. Son organisation a bénéficié du soutien du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Des représentants des pays ci-après ont pris part à la réunion : Afrique du Sud; Angola; Bénin; Botswana; Burkina Faso; Burundi; Cameroun; Comores; Congo; Côte d'Ivoire; Djibouti; Egypte; Ethiopie; Gabon; Gambie; Ghana; Guinée; Guinée-Bissau; Kenya; Libéria; Libye; Madagascar; Malawi; Mali; Mauritanie; Maurice; Mozambique; Namibie; Niger; Nigéria; Ouganda; République démocratique du Congo; République centrafricaine, Sénégal; Seychelles; Somalie; Soudan; Soudan du Sud; Swaziland; Tchad; Togo; et Zambie. Des représentants des organisations suivantes ont également pris part à la réunion la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement la Commission de l'Union africaine (CUA), le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et le PNUE.

### **POINT 1. OUVERTURE DE LA REUNION**

3. La réunion a été ouverte à 9 heures le lundi 8 août 2016. A la séance d'ouverture, des représentants du Gouvernement de l'Ethiopie, de l'Union européenne et du Bureau régional pour l'Afrique du PNUE ont prononcé des déclarations de bienvenue. Des représentants du président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et de la Commission de l'Union africaine ont également fait des déclarations. Des représentants des secrétariats de la CITES et de la CDB ont eux aussi pris la parole et mis en exergue les principales questions dont était saisie la réunion. Un message vidéo enregistré du Secrétaire général de la CITES a été joué.

### **POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION**

4. La réunion a élu M. Ali Laouel Abagana (Niger) qui est un membre régional du Comité permanent de la CITES, et Mme Nopasika Malta Qwathekana (Afrique du Sud) aux postes de coprésidents des séances plénières de la réunion. Ils ont également coprésidé les segments de la CITES et de la CDB respectivement, bénéficiant de l'appui de M. Abednico Macheme (Botswana) pour le segment de la CITES et de M. Emmanuel Bayani Ngoyi (Gabon) pour le segment CDB de la réunion.

5. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/CITES/PREP-COP/2016/2/1) et décidé d'organiser ses travaux d'une manière souple sur la base de la proposition relative à l'organisation des travaux telle qu'elle figure à l'annexe I de l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/CBD/PREP-COP/2016/1/2/Add.1).

6. Conformément au point 3.1 de l'ordre du jour provisoire de la réunion, le représentant du Secrétariat de la CITES a fait rapport sur l'organisation de la CdP 17 de la CITES. Conformément au point 4.1 de l'ordre du jour provisoire, des représentants du Secrétariat de la CDB ont fait rapport sur l'organisation de la CdP 13, de la RdP 8 de la CdP et de la RdP 2 de la CdP, y compris sur les dispositions prises pour la tenue simultanée des réunions de la CdP 13, de la RdP 8 de la CdP et de la RdP 2 de la CdP sur une période de deux semaines et ce, en application de la décision XII/27 de la CdP.

7. La réunion a ensuite été divisée en deux segments, le premier chargé d'examiner les questions de la CdP 17 de la CITES et le second celles de la CdP 13 de la CDB, de la RdP 8 de la CdP et de la RdP 2 de la CdP.

**POINT 3. CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION – DEBATS PROPRES A LA CONVENTION**

8. Les points de l'ordre du jour de la CdP17 et les propositions d'amendements aux Annexes I et II de la CITES qui ont été abordés lors de cette réunion ont été choisis par les Parties participant à la réunion par le biais d'un processus consultatif. Certains des sujets étaient "regroupés" et présenté ensemble. Les documents suivants ont été abordés :

Document	Sujet	Présentateur(s)
<u>Doc.4</u>	Adoption du règlement intérieur	Afrique du Sud
<u>Doc. 7.3,</u> <u>7.4, 7.5</u>	Administration, financement et budget Projet sur les délégués parrainés	Afrique du Sud
<u>Doc.8</u>	Renforcement des capacités	
<u>Doc.15</u>		
<u>Doc.10</u>	Rapports et recommandations des Comités (Élection des nouveaux membres régionaux et membres régionaux suppléants)	Ouganda
<u>Doc. 14.2,</u> <u>25, 26, 27,</u> <u>28, 29, 30</u>	Documents de travail sur des questions d'application	Afrique du Sud
<u>Doc. 18.1</u>	Stratégies de réduction de la demande pour lutter contre le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES	Afrique du Sud
<u>Doc. 18.2</u>	Élaboration de lignes directrices CITES sur la réduction de la demande	
<u>Doc. 24,</u> <u>27, 38, 40,</u> <u>57.1-6,</u> <u>84.1-3, 85</u>	Documents sur les questions des éléphants ( <i>Loxodonta africana</i> )	Kenya Namibie Afrique du Sud
Prop. 14	Supprimer l'annotation pour la population namibienne de <i>Loxondota africana</i>	
Prop. 15	Supprimer l'annotation pour la population zimbabwéenne de <i>Loxondota africana</i>	
Prop. 16	Inscrire toutes les populations de <i>Loxodonta africana</i> (éléphant d'Afrique) à l'Annexe I	
<u>Doc 39.1</u>	Trophées de chasse d'espèces inscrites à l'Annexe I ou II	Afrique du Sud
<u>Doc. 39.2</u>	Commerce des trophées de chasse d'espèces inscrites à l'Annexe II	
<u>Doc. 55.1,</u> 55.2, 62	Documents sur questions des bois de rose et d'espèces 'semblables' Changer l'annotation de l'inscription <i>Dalbergia cochinchinensis</i>	Sénégal Gabon
Prop. 53	Inscrire 13 espèces de <i>Dalbergia</i> spp. à Annexe II	
Prop. 54	Inscrire toutes les espèces de <i>Dalbergia</i> spp. que ne sont pas à l'Annexe I à l'Annexe II	
Prop. 55		
Prop. 56	Inscrire 3 espèces de <i>Guibourtia</i> spp. à l'Annexe II	
Prop. 57	Inscrire <i>Pterocarpus erinaceus</i> à l'Annexe II	
<u>Doc.64</u>	Pangolins ( <i>Manis</i> spp.)	Nigéria
Prop. 8, 9	Transférer <i>Manis crassicaudata</i> à l'Annexe I	
Prop. 10	Transférer <i>Manis culionensis</i> à l'Annexe I	
Prop. 11	Transférer <i>Manis javanica</i> et <i>M. pentadactyla</i> à l'Annexe I	
Prop. 12	Transférer <i>Manis tetradactyla</i> , <i>M. tricuspis</i> , <i>M. gigantea</i> et <i>M. temminickii</i> à l'Annexe I	

<b>Document</b>	<b>Sujet</b>	<b>Présentateur(s)</b>
<u>Doc. 65</u>	Conservation et commerce de bois de santal est-africain ( <i>Osyris lanceolata</i> ).	Cameroun
<u>Doc. 67</u>	Prélèvement et commerce du prunier d'Afrique ( <i>Prunus africana</i> )	Kenya
<u>Doc. 77</u>	Commerce international des espèces d'arbres africains	
<u>Doc. 75.1</u>	Révision de la résolution Conf. 13.11, <i>Viande de brousse</i>	Congo
<u>Doc. 75.2</u>	Rapport du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse	
<u>Doc. 79</u>	Application de la Vision de la stratégie CITES : 2008-2020	Afrique du Sud
Prop. 4	Transférer toutes les populations d'Afrique de <i>Panthera leo</i> à l'Annexe I	Niger
Prop.19	Transfert de <i>Psittacus erithacus</i> (Perroquet gris) à l'Annexe I	Gabon Afrique du Sud

9. À titre d'information, le Secrétariat de la CITES a présenté un exposé sur l'aperçu général de l'ordre du jour de la CdP17, ainsi que, sur demande, un bref aperçu sur les documents relatifs à certains des groupes thématiques.

10. Pour chaque point, proposition ou groupe thématique, la Partie qui a agi en tant que présentateur a donné un bref résumé, en notant le fond de la question, ainsi que les principaux points de discussion du document pertinent, et fournit également des vues sur les conséquences possibles d'adopter ou de rejeter les actions proposées (résolution / décision / proposition), le cas échéant. Après chaque présentation, les Parties ont échangé des informations pertinentes et des points de vue sur la question ou les questions couvertes par le document ou la proposition.

11. L'opportunité offerte par ces discussions a permis aux délégations de parvenir à un consensus et d'établir une compréhension commune africaine sur plusieurs points d'importance particulière pour la région, y compris le lion africain (Prop. 2), les pangolins (Prop. 8-12), le perroquet gris d'Afrique (Prop. 19) et la plupart des questions concernant des espèces d'arbres (Doc. 65, 67, 77, Prop. 55, 57).

12. Bien qu'il n'ait pas été possible d'arriver à un consensus sur l'inclusion de l'éléphant africain dans les appendices de la CITES, des questions revêtant un intérêt commun ont été identifiées et il s'est avéré possible de mieux comprendre les différentes positions. Il a été convenu que les secrétariats de la CUA, de la CMAE et du PNUE faciliteront la poursuite des débats afin d'identifier les aires de convergence avant et après la CdP17.

13. Sur le thème du budget et du renforcement des capacités, les participants ont invité le représentant africain siégeant au comité du budget à souligner l'importance de la disponibilité des ressources financières suffisantes pour le renforcement des capacités propres à la mise en œuvre de la Convention.

14. Au sujet du projet de délégués parrainés (Doc. 8), les participants ont exprimé leurs préoccupations concernant le mémorandum envoyé à un certain nombre de Parties, en ce qui concerne une possible indisponibilité des fonds pour soutenir leur participation à la CdP17, qui se traduirait probablement par leur absence à la réunion. Les participants ont demandé au Secrétariat de fournir des éclaircissements aux Parties de la région, qui ne seraient pas admissibles pour le parrainage par le projet des délégués parrainés à la participation de CdP 17, et les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas admissibles.

15. S'agissant de l'élection de nouveaux membres et de suppléants régionaux (Doc. 10 sur les rapports et recommandations du Comité), les participants ont rappelé qu'il y avait un certain nombre de membres du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes dont le mandat se terminerait à la CdP 17, et que des nouveaux membres devraient être élus, conformément aux lignes directrices pour l'élection des représentants aux Comités pour les animaux et pour les plantes comme prévu dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CdP 16).

16. Les Parties ont estimé que cette réunion offrait à la région une grande opportunité de partager des informations et d'échanger des opinions avant la CdP 17, encouragées qu'elles étaient à organiser une réunion similaire avant chaque CdP.

#### **POINT 4. CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET PROTOCOLES A LA CONVENTION – DEBATS PROPRES A LA CONVENTION**

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont examiné des questions de la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles qui seraient traitées par la CdP 13, la RdP 8 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biologiques et la RdP 2 du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages comme indiqué dans les ordres du jour provisoires de ces réunions (UNEP/CBD/COP/13/1, UNEP/CBD/BS/MOP/8/1 et UNEP/CBD/ABS/MOP/2/1 respectivement). Durant la séance de l'après-midi de la première journée de la réunion, les participants ont examiné et approuvé les points de l'ordre du jour des trois réunions à traiter pendant le reste de la réunion préparatoire régionale. A titre d'introduction, le Secrétariat a fait un exposé sur l'aperçu général des réunions en parallèle de la CdP et des RdP de la CdP. Ces points ont été choisis en fonction des domaines d'intérêt proposés qu'ont soumis les Parties en réponse aux notifications 2016-077 et 2016-084 contenues à l'annexe III de l'ordre du jour provisoire annoté de la réunion et des points considérés par le Secrétariat comme devant faire l'objet d'un attention particulière. Les points retenus sont énumérés dans le tableau ci-dessous et ce, dans l'ordre dans lequel ils ont été abordés par les participants.

<b>Point de l'ordre du jour*</b>	<b>Question</b>
11	Mobilisation de ressources et mécanisme de financement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de ressources, y compris les objectifs de mobilisation de ressources (SBI 1/6)</li> <li>- Orientations au mécanisme de financement (à élaborer sur la base du SBI 1/7(5))</li> <li>- Questionnaire sur l'évaluation des besoins du FEM 7</li> <li>- Cadre de présentation des rapports financiers</li> </ul>
Tous	<b>Protocole de Nagoya CdP RdP 2</b>
12	Autres moyens d'application : amélioration du développement des capacités, coopération technique et scientifique et autres projets pour contribuer à l'application. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de plan d'action à court terme (2017-2020) pour améliorer et appuyer le renforcement des capacités en vue de l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique</li> </ul>
Tous	<b>Protocole de Cartagena CdP RdP 8</b>
15	Diversité biologique marine et côtière : aires marines d'importance écologique ou biologique ; plan de travail spécifique sur la diversité biologique et l'acidification dans les zones d'eau froide ; impact des déchets en mer et du bruit anthropique sur la diversité biologique marine et côtière en milieu marin ; planification de l'espace marin et initiatives de formation
16	Espèces exotiques envahissantes : risques associés au commerce ; expériences de l'utilisation d'agents de lutte biologique ; outils d'aide à la prise de décisions
17	Autres questions scientifiques et techniques, notamment la biologie synthétique, les répercussions de l'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les pollinisateurs et la gestion durable de la faune et de la flore sauvages
14	Article 8(j) et dispositions connexes : lignes directrices pour le rapatriement des connaissances traditionnelles ; directives pour l'élaboration de législation ou autres mécanismes, et recommandations de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones
10	Mesures stratégiques en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, notamment en ce qui concerne l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs

\* Point de l'ordre du jour de la CdP13 de la CDB sauf indiqué autrement.

18. Les participants se sont également livrés à des discussions préliminaires sur le point 3 de l'ordre du jour de la CdP 13- Election du Bureau, en particulier pour ce qui est d'une éventuelle nomination par l'Afrique d'un président de l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre, ainsi que du point 6 de l'ordre du jour - Date et lieu des prochaines réunions de la Conférence des Parties.

19. Les points ont en général été traités sur la base d'un exposé liminaire, suivi d'un débat de caractère général et de réunions à huis clos pour mettre au point des positions africaines communes.

20. Concernant la mobilisation de ressources, le groupe africain est convenu de l'importance de soumettre le cadre de présentation des rapports financiers en temps voulu pour la CdP 13 et, à plus long terme, de l'utiliser comme base de la mobilisation de ressources nationales. Conscient de la nécessité de prendre en compte le contexte, le groupe a demandé que le nombre de pays dans l'Initiative de financement de la biodiversité du PNUD (BIOFIN) soit accru afin d'aider à améliorer la capacité de mobilisation de ressources. Il a également favorisé un plus grand nombre de projets multifocaux à soumettre pour le prochain guichet du sixième cycle de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial car cela contribuerait à intégrer les objectifs de la biodiversité dans les Objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il a également été convenu que l'intégration de la biodiversité dans les questions intersectorielles comme l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et les évaluations d'impact devait être facilitée et renforcée.

21. Le groupe africain a identifié la nécessité d'accroître le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, la réalisation d'autres objectifs d'Aichi et les négociations sur l'accès et le partage des avantages. Des capacités supplémentaires étaient également nécessaires pour faire avancer les mécanismes d'accès et de partage des avantages, faciliter la ratification du Protocole de Nagoya ou l'adhésion à cet instrument par les pays qui ne l'ont pas encore fait et mettre en application ce Protocole au niveau national. La nécessité de prendre des mesures pour contribuer à la protection des savoirs traditionnels et au renforcement des capacités pour les peuples autochtones et les communautés locales a également été reconnue.

22. Les représentants ont exprimé leur préoccupation face à l'absence de toute indication ferme et à bon temps pour assurer la participation pleine et effective des représentants africains aux réunions simultanées de la CdP 13, de la RdP 8 et de la RdP 2.

## **POINT 5. SYNERGIES ENTRE LES CONVENTIONS RELATIVES A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, PLUS PARTICULIEREMENT LA CITES ET LA CDB**

23. Coprésidée par Mme Qwathekana (Afrique du Sud) et M. Agabana Ali (Niger), la réunion a repris en plénière le troisième jour et examiné les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique. Cet examen portait en particulier sur des questions revêtant un intérêt commun pour la CDB et la CITES dont traitent la CdP 17 de la CITES et la CdP 13 de la CDB : amélioration des synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique, y compris les travaux entrepris en réponse à la décision XII/6 de la CdP de la CDB; et outils pour aider les Parties dans l'application synergique des conventions.

24. Après des exposés liminaires du Secrétariat de la CITES sur la CdP 17 et du Secrétariat de la CDB sur les réunions en parallèle de la CdP 13, de la RdP 8 et de la RdP 2 respectivement, des décisions, initiatives et processus s'appliquant aux synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique ont été présentées au nom de la CITES, de la CDB et de la CMS. Le fonctionnaire chargé du programme conjoint pour la CITES et la CMS a présenté les activités concrètes, y compris la récente réunion conjointe CITES-CMS des Etats sur l'aire de répartition du lion d'Afrique, entreprises par ces deux organisations pour faire avancer d'une manière synergique la mise en œuvre et la politique entre les deux conventions. Un représentant du PNUE a fait un bref résumé des résultats de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, faisant en particulier référence aux synergies.

25. Un représentant du Secrétariat de la CDB a donné un aperçu des travaux intersessions effectués en réponse à la décision XII/6 sur les possibilités d'accroître les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique qui seraient examinées à la CdP 13 au titre du point 13 de l'ordre du jour, sur la base des résultats de l'atelier sur l'amélioration des synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique tenu à Genève en février 2016 avec une représentation des Parties à chacune des sept conventions mondiales relatives à la diversité biologique.

26. Des représentants de l'Afrique du Sud, du Niger et de l'Ouganda ont fait rapport sur leurs expériences en matière de promotion des synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique au niveau national. Un représentant du Cameroun a lui aussi brièvement décrit les expériences dans son pays. Un représentant de la Commission de l'Union africaine a résumé les activités de cette Commission à l'appui des synergies en Afrique et dans les pays africains.

27. Un représentant du PNUE a présenté le Sourcebook of Opportunities for Enhancing Synergies among the Biodiversity-related Conventions at National and Regional Levels et mis en relief l'utilité des études de cas pratiques que cet ouvrage contient.

28. Un représentant du PNUE a brièvement résumé les principales conclusions du rapport régional State of Biodiversity in Africa – A Mid-term Review of Progress Towards the Aichi Biodiversity Targets.

29. Un aperçu de plusieurs thèmes communs aux prochaines réunions de la Conférence des Parties à la CDB et à la CITES a été donné pour ainsi faciliter les discussions. Ont suivi des exposés du Secrétariat de la CDB sur le processus de présentation des rapports nationaux et l'évaluation des besoins pour la septième période de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial.

30. Les participants ont ensuite considéré le renforcement des capacités et la mobilisation de ressources comme deux des points communs inscrits à l'ordre du jour de la CdP 17 de la CITES et de la CdP 13 de la CDB.

#### **POINT 6. SYNTHESE ET CLOTURE DE LA REUNION**

31. Dans l'après-midi de la cinquième journée, la réunion a repris en plénière. Les participants ont fait des observations sur le projet de rapport et demandé aux Secrétariats de peaufiner le document pour examen par les participants. Des remarques de clôture ont été prononcées par le Secrétariat de la CITES, le Secrétariat de la CDB, le PNUE, le Secrétariat de la CMAE et la Commission de l'Union africaine. En ont également prononcé un représentant de l'Ouganda au nom des correspondants nationaux de la CITES, un représentant du Sénégal au nom des représentants nationaux de la CDB et un représentant de l'Afrique du Sud en tant que pays hôte de la CdP 17 de la CITES ainsi que M. Laouel Abagana en sa qualité de coprésident de la réunion. Ensuite, le représentant du gouvernement éthiopien, M. Dawud Mume Ali, directeur général de l'Autorité éthiopienne pour la conservation de la faune et de la flore sauvages, a fait des remarques et clôturé la réunion à 17 heures le vendredi 12 août 2016.

---